

## Fête des Quartiers

*Le 19 Mai 2001 s'est déroulée la 9<sup>ème</sup> fête des quartiers du haut Clamart.*

Le 19 Mai 2001 s'est déroulé la 9<sup>ème</sup> fête des quartiers du haut Clamart. Pilotés par le centre Socio-Culturel du Pavé Blanc: les habitants et les associations du plateau, ainsi que les centres de loisirs se sont investis et divisés en trois commissions de travail (logistique, animation et communication) pour préparer ce rendez-vous annuel attendu de tous.

Malgré quelques difficultés lors des réunions de préparations, le jour J est arrivé et le Pavé Blanc a parfaitement géré l'événement.

Pendant que les enfants participaient aux nombreuses animations et autres activités ludiques mises à leur disposition, les parents déambulaient entre les stands d'alimentation et informations diverses ; tout cela au rythme des musiciens et des chanteurs amateurs se succédant sur la scène. Bien sûr nous retiendrons plus facilement la bonne humeur ambiante et la présence tant désirée du soleil. Mais il ne faut pas oublier la mobilisation des habitants et des associations qui défendent les intérêts de la fête chaque année pour qu'elle se pérennise.

Félicitons donc, et encourageons ce type de manifestation populaire sur le haut Clamart qui développe les rencontres, les échanges et les contacts interculturels et intergénérationnels. Ce déploiement de force associative, le travail en équipe et en partenariat, la volonté des habitants de faire vivre cette fête sont les preuves et la vitrine de la richesse de ces quartiers délaissés depuis trop longtemps. >>Sylvain Moreau

## Des conseils de quartier sous haute surveillance...du maire

Un projet de loi relatif à la démocratie de proximité est en cours d'adoption au Parlement. Ce projet, qui veut améliorer la participation des habitants à la vie locale, présente, en fait, de réels dangers de verrouillage de la commune par le maire et sa majorité. C'est pourquoi toutes les listes citoyennes des dernières élections municipales se mobilisent actuellement pour le modifier. Voici les principales dispositions prévues par le texte et pourquoi elles ne correspondent pas à notre conception de la démocratie locale.

1) « Dans les communes de 20 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre des quartiers constituant la commune ». Le découpage des quartiers ne doit pas être une décision venue d'en haut mais correspondre » au sentiment d'appartenance des habitants. C'est pourquoi il devrait résulter d'une large concertation avec l'ensemble des associations et habitants de la commune.

2) « ...le conseil municipal fixe la composition et les modalités de désignation » des membres du conseil de quartier qui comprend :

- des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- des représentants des habitants et des associations choisis par le maire.

Le président est l'adjoint chargé du quartier ou un élu désigné...par le maire ! Si l'on ajoute que les réunions du conseil ne sont pas obligatoirement publiques, on voit à quel point la parole et les demandes du quartier seront canalisées. Les structures de quartier devraient plutôt prendre des formes diversifiées et souples, décidées par l'assemblée des habitants. Les nouveaux conseils ne doivent pas tuer les initiatives déjà existantes mais au contraire les intégrer.

3) « Le conseil de quartier peut être consulté par le maire sur toute question concernant

le quartier ». Il saisit également le maire de propositions concernant le quartier.

Les conseils sont ainsi enfermés sur une proximité territoriale étroite qui risque d'accroître les inégalités sociales au détriment des solidarités. Ne faudrait-il pas, au contraire, favoriser les échanges entre quartiers, voire l'intercommunalité ?

L'action des conseils de quartiers prescrits par le gouvernement risque de se réduire à la légitimation des orientations municipales. Au lieu d'encourager les initiatives des habitants, le cadre rigide mis en place devrait plutôt les corseter. Ces futurs conseils seront au mieux des coquilles vides désertées par la population, au pire le marche-pied de nouveaux notables intermédiaires (les présidents désignés par le Maire, par exemple).

Le fort taux d'abstention ainsi que le score notable des listes citoyennes aux dernières élections municipales sont des révélateurs du manque de confiance des électeurs dans leurs représentants politiques. Le déficit démocratique ne sera pas comblé par ce projet qui ne favorise pas l'implication des habitants dans la politique municipale, ni ne leur permet de disposer d'une véritable autonomie d'action. >>Catherine Vincent



## Un tramway nommé désir

Mardi 19 juin, l'association "Après Muse" organisait une réunion publique sur le projet de tramway à Clamart.

Devant 80 personnes, l'association a souligné le retard pris par les études (qui n'ont pas avancé depuis 1999), la faiblesse et le manque d'ambition de la concertation préalable organisée par les conseils généraux des Hauts de Seine et des Yvelines et approuvée par le STIF.

(En mairie et au Pavé Blanc fin juin)

L'association et les participants ont déploré l'absence d'éléments permettant d'envisager une solution moins coûteuse, laisser la D906 à 4 voies dont 2 pour le tram', sans expropriation, mais qui réduit l'espace automobile.

Le Conseil Général traînerait-il des pieds sur ce projet ? A-t-il encore dans ses cartons le projet MUSE ? Le tramway est une solution à la pollution, à l'engorgement du trafic automobile et à la perte de temps sur les trajets domicile/travail. C'est un moyen de transport à dimension humaine, accessible à tous.

C'est une nécessité pour désenclaver le haut Clamart en terme de transport en commun et pour requalifier son environnement urbain laissé pour compte par les municipalités précédentes.

>>Bernard Moreaux